



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Joëlle Van den Berg, *Président* ;
David Leisterh, *Bourgmestre* ;
Hang Nguyen, Victor Wiard, Marie-Noëlle Stassart, Jean-François de Le Hoye, Samantha Crunelle, Charlotte Collet, *Échevin(e)s* ;
Cécile Van Hecke, Olivier Deleuze, Martin Casier, Laura Squartini, Gabriel Persoons, Laurent Van Steensel, Tristan Roberti, Chloé Gillain, Roxane de Giey, Alain Gehenot, Estelle Maekelbergh, Soulaïman Ouartassi, Lionel Touwaide, Thomas Gillet, Louis Wuestenberghs, Cristian Fabrizi, Dominique Buyens, Philippe Delchambre, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Alexandre Dermine, Denis Philippe, Mina El Rhachi, *Conseillers*.

Séance du 16.12.24

**#Objet : Règlement relatif aux centimes additionnels au précompte immobilier - Exercice 2025 -
Fixation du taux. #**

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu les articles 117, alinéa 1^{er}, 118, alinéa 1^{er} et 260 de la nouvelle loi communale ;
Vu le code des impôts sur les revenus et notamment, l'article 464, 1^o ;
Vu sa délibération du 19/12/2023 arrêtant à 3.090 le nombre de centimes additionnels au précompte immobilier pour l'exercice 2024 ;
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins;

ARRÊTE :

Article unique

Il est établi 3.090 centimes additionnels au précompte immobilier pour l'exercice 2025.
La présente délibération sera transmise au Ministre de la Région de Bruxelles-Capitale en charge des pouvoirs locaux.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

26 votants : 23 votes positifs, 3 votes négatifs.

Non : Laura Squartini, Laurent Van Steensel, Dominique Buyens.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Joëlle Van den Berg

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 17 décembre 2024

Le Secrétaire communal,

L'Echevin(e) délégué(e),

Etienne Tihon

Jean-François de Le Hoye